

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2011

Absents avec pouvoir : Gérard CHABOUD-GRILE avec pouvoir à J-Pierre ROUSSELET
Léon ESPINASSON avec pouvoir à Robert WURGEL

Absente excusée : Valérie GONCALVES
Françoise BERTHOLET
Christelle GAUTIER

Jean-Pierre ROUSSELET est désigné secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 octobre est adopté.

URBANISME

André CHABERT présente au conseil les dossiers suivants :

• PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. Serge MENUET, 277 rue de l'Epinette, agrandissement d'une remise,
- M. Fabien VERNAY, hameau de Malville à Creys-Mépieu, habitation sur le lot n°2 du lotissement "le clos des Alouettes",
- M. Michel RIBEIRO et M^{elle} Fanny BOUJA, route du château à Passins, habitation sur le lot B de la propriété BELANTAN, chemin de la Dame des Bois,
- M. Julien CHIRON, le Bron à Passins, habitation sur le lot n°13 du lotissement "le clos des Alouettes",
- SCI Andrey, 1200 route du Vingt et Un, construction d'un abri de stockage avec pose de panneaux photovoltaïques en toiture dans le zone d'activité des Brosses,
- SCI Morestel Immo, 74 route de la Chartreuse, installation d'un chapiteau pour le stockage (magasin Gamm Vert).

• DECLARATION PREALABLE

Mme Christelle MEJIDO, 200 chemin de la Mordorée, installation d'une piscine.

• DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER

Le Conseil municipal décide de ne pas appliquer son droit de préemption urbain pour la vente par la société JP Terrains, des lots n°1, 13 et 14 du "clos des Alouettes".

• CERTIFICAT D'URBANISME

Demande déposée par AS Immobilier, construction d'une habitation sur la parcelle C583, située rue Saint Martin.

REMISE GRACIEUSE DE TAXES

Monsieur le Maire informe les élus que la commune est sollicitée par la Trésorerie Générale pour que nous accordions une remise gracieuse pour le paiement de pénalités de retard de la taxe d'urbanisme. Cela concerne :

- un particulier pour un montant de 42 €,
- la SCI Résidence du Parc pour un montant de 651 €.

Accord des élus.

PRODUITS IRRECOUVRABLES

Monsieur le Maire informe les élus que le Percepteur nous propose de mettre la somme de 7 616,85 € en produits irrécouvrables, somme correspondant à des loyers impayés d'un logement communal.

Accord du conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Renouveau de la convention de la SPA

Monsieur le Maire propose au conseil de renouveler la convention SPA pour la mise en fourrière des animaux errants.

Le montant de cette convention est calculé sur la base de 0,31 € par habitant.

Accord du conseil.

Groupe de Travail "HALLE DE SPORT"

Monsieur le Maire rappelle l'avancement des réflexions sur le besoins d'une halle de sports pour le basket et le tennis.

Des discussions ont été engagées avec la commune de Sermérieu pour une démarche commune. Les 2 communes ont décidé la création d'un groupe de travail composé de 2 représentants du basket (Mmes COTTE et LETENDRE) et du tennis (Ms MARTIN-GARRIN et MAGAUD), ainsi que de 2 élus par commune.

Pour Vézeronce-Curtin Ms REVEYRAND et DAMAIS se proposent pour participer à ce GT.

Monsieur le Maire précise que le groupe de travail devra, à partir des caractéristiques des sports en salle, élaborer un cahier des charges pour lancer un avant projet sommaire.

Accord du conseil à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Prochain conseil municipal le 19 janvier 2012 à 20h30.